

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AVEC LE CONCOURS DU GOUVERNEMENT

DIRECTEURS :

MM. VICTOR TOURNEUR, MARCEL HOC
ET PAUL NASTER

1951

TOME QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME



BRUXELLES
5, RUE DU MUSÉE
1951

Sceaux de l'abbaye et des abbesses de Salzennes

L'abbaye de Salzennes ou du Val-Saint-Georges de l'Ordre de Cîteaux, fondée à la fin du xii^e siècle (1), n'a guère, malgré son importance, attiré l'attention des érudits (2). En attendant la publication très souhaitable de ses chartes et diplômes, voici une modeste étude sur ses sceaux.

On ne connaît pas de sceau conventuel de Salzennes avant l'époque moderne. Aux xvii^e et xviii^e siècles, on trouve plusieurs empreintes provenant de la même matrice (3). Le sceau, de forme ronde, au diamètre de 60 millimètres, présente deux registres : dans le supérieur, on voit une Vierge à l'Enfant ; dans l'inférieur, saint Georges, chevauchant un destrier passant à droite, devant lui trois moniales agenouillées et levant les mains jointes dans un geste de supplication. Le champ est chargé de feuilles de laurier. Légende en caractères onciaux : + S : NOVET : ECOLIE : BE : MARIE : VALL : SOI : GEORGII. Ces sceaux sont plaqués et, suivant la coutume de l'époque, les empreintes sont recouvertes de papier (4). (Pl. X, 1).

(1) M. WALRAET, *Actes de Philippe I^{er}, dit le Noble, comte et marquis de Namur*, p. 56, Bruxelles, 1949. — É. BROUETTE, *La date de fondation de l'abbaye de Salzennes (Namur)*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XXVII, 1949, p. 135-138.

(2) Bibliographie dans L. H. COTTINEAU, *Répertoire topobibliographique des abbayes et prieurés*, t. II, Mâcon, 1937, col. 2994. — É. BROUETTE, *Topo-bibliographie de la province de Namur*, Namur, 1947, p. 116.

(3) Archives de l'État à Namur, chartrier de Salzennes (acte du 19 août 1613) ; Ibid., fonds de Salzennes, liasse 25 (acte du 28 juillet 1663) ; Ibid., Notaire Lekane, liasse n° 1526 (acte du 12 mars 1657) ; Ibid., Notaire Ramquin, liasse 2157 (acte du 22 avril 1694) ; Ibid., Notaire Pasquot, liasse 1943 (acte du 19 juillet 1724).

(4) J. ROMAN, *Manuel de sigillographie française*, Paris, 1912, p. 12.

La première mention d'un sceau d'abbesse remonte à l'an 1220. Dans un diplôme de cette année, Élisabeth (1220-1234) ⁽¹⁾ scelle un acte conjointement avec l'abbé de Villers : *nos presentem paginam nostro et abbatis villariensis sigillo dignari duximus munire* ⁽²⁾.

Nous possédons, d'ailleurs, le sceau de cette abbesse. Il nous est parvenu en quatre exemplaires appendus : a) à un acte de janvier 1226 (n. s.) reposant dans le chartrier du chapitre de Saint-Lambert de Liège aux Archives de l'État à Liège ⁽³⁾ ; b) à un acte du 28 avril 1228 conservé dans le chartrier du chapitre de Saint-Aubain de Namur aux Archives de l'État à Namur ; c) à un diplôme de 1234 conservé dans le chartrier de l'abbaye de Salzennes au même dépôt ⁽⁴⁾ ; d) à une charte du 11 juillet 1236 reposant également parmi les pièces originales du chapitre de Saint-Lambert ⁽⁵⁾. La première empreinte et la quatrième sont en cire jaune, les deux autres en cire verte ; les trois premières sont appendues sur double queue de parchemin, la dernière est appendue sur lacs de soie verdâtre. Ce sceau, en forme de navette, a comme dimensions 42 millimètres de hauteur et 32 de largeur. On y voit une abbesse en vêtements de chœur, debout, de face, tenant des deux mains une crosse passée en sautoir, la volute tournée à l'extérieur. Légende en caractères onciaux entre deux filets linéaires : + S. ABBATISSA VALLIS GEORGII. Pas de contre-sceau ⁽⁶⁾. (Pl. X, 2).

Le deuxième sceau connu est celui d'Imène de Loos (1239-1267). Il append sur double queue de parchemin à un acte du 11 juin 1244 ⁽⁷⁾. C'est une empreinte fragmentaire en cire verte conservée dans le chartrier de Salzennes. Les extrémités supérieures et

(1) Pour la chronologie des prélatures cfr U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, Maredsous, 1890 et 1897, p. 101-110 et 180-181.

(2) Archives de l'État à Namur, fonds de Salzennes, reg. n° 8, fol. 67v°. Analyse de l'acte dans C. VANDENHAUTE, *Inventaire analytique des chartes de l'abbaye de Salzennes jusqu'en 1370*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. LXXV, 1906, p. 38.

(3) S. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. Ier, Bruxelles, 1893, p. 215.

(4) Analyse de l'acte dans C. VANDENHAUTE, *op. cit.*, p. 48.

(5) S. BORMANS et É. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, t. Ier, p. 362.

(6) Collection sigillographique des Archives Générales du Royaume, mouillage n° 2358, d'après l'empreinte de 1234.

(7) Analyse dans C. VANDENHAUTE, *op. cit.*, p. 59.

inférieures du sceau en forme de navette sont ébréchées, la largeur est de 27 millimètres. On y voit une abbesse, en vêtements de chœur, debout, de face, tenant de la main gauche un livre ramené sur la poitrine et de la main droite une crosse, la volute tournée à l'intérieur. Légende entre deux filets linéaires : + S' ABBISSEORGII en caractères onciaux. Non contre-scillé. La gravure de ce sceau est un travail beaucoup plus fin et beaucoup plus artistique que celle du sceau précédent. (Pl. X, 4).

Il nous reste un exemplaire du sceau de l'abbesse Berthe (1263-...). Il est moulé en navette dans un gâteau de cire brune. Ses dimensions sont inconnues, car on n'en possède qu'un petit fragment. On y voit une abbesse, debout, de face, tenant de la main gauche un livre ramené sur la poitrine et de la main gauche une crosse dont la volute est tournée à l'intérieur. La légende a presque entièrement disparu. Il ne reste que les lettres ... II entre deux filets linéaires. Le document est appendu à un diplôme de 1264 reposant aux Archives de l'État à Namur dans le chartrier de Salzennes.

De l'abbesse Ermengarde qui gouvernait le monastère au début du xiv^e siècle (1) nous sont parvenues deux empreintes en cire brune de son sceau. La première, de loin la mieux conservée, append sur double queue de parchemin à une charte du 22 octobre 1315 conservée aux Archives de l'État à Namur dans le chartrier des comtes de Namur (2), la seconde, fragmentaire, est appendue de même à un diplôme du 4 juin 1321 reposant aux mêmes Archives dans le chartrier de Salzennes. Nous en avons fait la description d'après l'empreinte de l'acte de 1315 (3). C'est un sceau en navette, de 45 millimètres de hauteur et de 30 de largeur. On y voit une abbesse, debout, vue de face, en vêtements de chœur, tenant de la main droite une crosse, la volute tournée à l'extérieur, et de la main gauche un livre ramené sur la poitrine. Légende en

(1) Dom Berlière, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 106, n'indique que 1315 comme date de la prélature d'Ermengarde. L'examen du sceau de l'acte de 1321 et sa comparaison avec l'empreinte de 1315 permettent de prolonger cette prélature de six ans au moins.

(2) C. PIOT, *Inventaire des chartes des comtes de Namur*, Bruxelles, 1890, p. 120.

(3) É. BROUETTE, *Chartes et documents de l'abbaye d'Argenton à Loncée*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. XCV, 1950, p. 369.

caractères onciaux : † S' ABBATISSE VALLIS STI GEORGII entre deux filets linéaires. (Pl. X, 3). Le contre-sceau a 21 millimètres de diamètre. Il représente un senestrochère tenant une crosse posée en pal, la volute tournée à l'extérieur, accompagnée d'une fleur. Légende : † S' SECRETI NOS.... dans les mêmes caractères onciaux que le sceau et également entre deux filets linéaires (1).

Il subsiste une empreinte du sceau de l'abbesse Agnès de Leez (1365-1384). Elle est appendue à un acte du 25 juillet 1370 et repose aux Archives de l'État à Namur, dans le chartrier de Salzinnes (2). En forme de navette, ce sceau mesure environ 54 millimètres de hauteur et 33 de largeur. On y voit, sous un baldaquin, une abbesse en vêtements de chœur, debout, de face, tenant de la main gauche un livre ramené sur la poitrine et de la main droite une crosse, la volute tournée à l'extérieur. De chaque côté du baldaquin le champ est orné de rinceaux. Au bas du sceau l'écu de l'abbesse (une croix). Légende en caractères onciaux : S' AGRÆTIS ABBE . XIII VALLIS STI GEO.... L'empreinte est en cire verte ; elle n'est pas contre-scannée. (Pl. X, 5).

Enfin, le xv^e siècle nous fait connaître le sceau de l'abbesse Alix Wodon (1442-1485). On le trouve aux Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, dans la série dite des Acquits de Lille (3). Il est appendu, à l'état fragmentaire, à un acte du 10 mai 1442. Il représente, sous un dais, une abbesse en vêtements de chœur, debout, de face, tenant de la main gauche un livre ramené sur la poitrine et de la main droite une crosse, la volute tournée à l'extérieur. La légende a disparu. Le sceau n'est pas contre-scannée.

Nous n'avons retrouvé aucun sceau d'abbesse de Salzinnes postérieure à cette date.

Émile BROUETTE.

(1) Les Archives Générales du Royaume possèdent un moulage moderne de ce sceau d'après l'empreinte de 1315 ; il porte le n° 116 de la collection sigillographique. De même pour le contre-sceau, dont le moulage a le n° 28552.

(2) Analyse dans C. VANDENHAUTE, *op. cit.*, p. 86. Description du sceau d'après un moulage pris à un exemplaire actuellement disparu et naguère conservé aux Archives de l'État à Mons dans le chartrier de Bonne-Espérance (Coll. sigill. des Archives Générales du Royaume. n° 6250).

(3) Carton n° 1913bis.



2



3



4



5

SCEAUX DE L'ABBAYE DE SALZINNES